

ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET RÉEMPLOI

« Den OPE ass dout »

Richard Graf et Paca Rimbau Hernandéz

REGARDS

Deux mois après le licenciement des collaboratrices et collaborateurs d'Objectif plein emploi, le woxx tire un premier bilan.

Ce vendredi 28 juin, l'avant-dernière page d'« Objectif plein emploi » sera tournée : les responsables de l'initiative vont mettre définitivement la clé sous le paillason au centre de ressources, c'est-à-dire le siège situé au Moulin Bestgen à Schifflange. L'a.s.b.l. va continuer à exister formellement, car une assignation en dissolution lui a été adressée le 29 mai. Les responsables devront donc comparaître devant le tribunal, qui dissoudra définitivement cette entité qui employait, il y a peu encore, plus de 100 personnes. Cet acte final n'aura probablement lieu qu'en septembre.

L'OPE n'aura donc survécu qu'une année à son instigateur : John Castegnar, l'ancien président du syndicat OGBL décédé en juillet 2012, était président de l'initiative. Il ne s'est d'ailleurs jamais trouvé quelqu'un pour le remplacer. De nombreuses voix parmi ceux qui vivaient dans et avec OPE pensent que seul « de Casteg » aurait pu éviter cette fin peu glorieuse d'une initiative qui, selon les uns, aurait vécu au-dessus de ses moyens et, selon les autres, aurait été lâchée alors que rien n'imposait une fin aussi brutale.

S'il n'y avait pas eu cette assignation juridique, OPE aurait invité ses membres à une assemblée générale pour s'auto-dissoudre, probablement encore en juillet. « Ceci ne fait plus de sens maintenant », nous explique Romain Binsfeld, administrateur-délégué d'OPE, qui se rendra probablement une dernière fois au Moulin ce vendredi pour contrôler si tout a été bien éteint. Avec une équipe d'une poignée de personnes, il a assuré une sorte de service minimum depuis que les licenciements ont été prononcés

début mai. « On voulait aider certaines des structures qui dépendaient de nous à finaliser leurs rapports et décomptes pour l'exercice révolu », explique Romain Binsfeld. Tout cela est fait à titre bénévole, précise-t-il.

Parmi les dernier mohicans on trouve aussi l'informaticien : le site internet bien fourni d'OPE aura pu rester en ligne jusqu'à la dernière minute, notamment grâce à un donateur qui a financé les frais du hosting depuis que les caisses sont vides. « Nous sommes complètement insolubles, c'est clair », constate Binsfeld. L'arrêt de la convention qui liait OPE au ministère du Travail a donné le coup d'arrêt définitif. Certains fournisseurs paieront donc les frais de cet acte, des loyers vont rester impayés. En général on peut cependant dire qu'OPE n'était pas un si mauvais payeur, car jusqu'en février tous les fournisseurs ont été régulièrement payés.

Ce sont surtout des salaires qui n'auront pas pu être virés. Ironie du sort, des préavis ont été remis aux collaborateurs pour le premier mai, journée du travail. Une a.s.b.l. ne peut pas faire simplement faillite, comme n'importe quelle société commerciale. Elle ne peut donc pas rompre des contrats de travail pour raison d'arrêt des activités. Théoriquement l'a.s.b.l. doit encore des mois de salaire à ses collaboratrices et collaborateurs, mais il est certain qu'elle ne sera pas en mesure d'honorer cette obligation. Il en est de même pour le Centre commun de la Sécurité sociale, qui devra passer l'éponge sur un demi-million d'euros.

Lorsque les licenciements avec préavis avaient été prononcés, la confusion était grande, car l'Adem se disait - dans un premier temps - hors jeu : tant que les préavis courent, aucune indemnité de chômage ne peut être payée. Cette interprétation aurait impliqué que le personnel





Il était une fois: le ministre du travail, entouré du président et des directeurs d'OPE.

PHOTOS : OPE

d'OPE serait privé de revenu pendant des mois. En fin de compte, l'Adem a revu sa position, et tous les anciens collaborateurs qui n'ont pas trouvé d'emploi entre-temps bénéficient des indemnités et des autres services prévus en cas de chômage involontaire.

Finalement, le bilan « humain » s'avère moins catastrophique qu'on n'aurait pu le craindre : s'il est difficile d'avoir un chiffre précis, il semble que plus de la moitié du personnel encadrant d'OPE ait pu être casé depuis début mai. Entre 30 et 40 personnes seraient toujours à la recherche d'un emploi. Selon un ancien collaborateur d'OPE qui avait été responsable de plusieurs structures, la plupart des personnes « encadrées », donc des chômeurs placés par l'Adem, ont été repris par les CIGL locaux.

Désolidarisation

Si les vrais dégâts que va laisser la disparition d'OPE sont encore difficiles à chiffrer, il ne faut pas non plus oublier de tirer le bilan politique de cette affaire. Les critiques avancées contre la « centrale » à Schiffflange concernent d'un côté une créance de plusieurs millions inscrite dans son bilan suite à un accord « oral » de l'ancien ministre du Travail d'accorder une subvention supplémentaire pour 2009 - un malentendu qui s'est reproduit de façon similaire pour les autres initiatives de réinsertion ProActif et Forum pour l'emploi. De l'autre côté, certains CIGL se sont senti lésés par le centre de ressources : les revenus des structures locales ont été encaissés par la centrale, qui a payé l'ensemble des frais du réseau sans préciser l'attribution de chaque euro. Ainsi des structures avec un fort taux d'autofinancement ont contribué à aider les structures moins rentables. Pour une structure monolithique, comme une entreprise ou les autres

initiatives de réinsertion, il s'agit d'une manière normale de fonctionner : si un secteur va mal, ce sont les autres qui prennent en charge le découvert. Mais dans le réseau OPE, les bilans sont individualisés et les différentes structures voient directement quelle part de leur revenu est absorbée par le réseau.

Selon les responsables, il s'agirait d'un principe de solidarité qui a toujours été accepté par les structures membres du réseau. Il n'a été remis en question qu'au fil des toutes dernières années. La montée du chômage et les obligations qui en découlent pour les communes ont contribué à un égoïsme plus prononcé. Si Esch a « découvert » qu'un demi-million d'euros lui passait sous le nez, il ne faut pas oublier qu'au départ le CIGL d'Esch a profité du réseau, qui a payé les loyers pendant des années.

En accordant des conventions individualisées par CIGL, le ministère du Travail a renforcé cette désolidarisation. S'il a mis fin ainsi au prétendu « Waasserkapp » de la centrale de l'OPE, rien ne permet de dire si les CIGL plus faibles, qui ne disposent pas du personnel encadrant nécessaire, réussiront à survivre. Comme les nouvelles dispositions sont beaucoup plus strictes en ce qui concerne le ratio encadré/encadrant, les petits CIGL auront encore plus de peine à respecter les termes de leur convention.

Même si une réforme de l'OPE était nécessaire, le moment de la rupture semble parfaitement mal choisi. Avec un chômage rampant et une économie solidaire qui n'arrive pas à se mettre vraiment en marche, la capacité d'innovation d'OPE sera peut-être bientôt regrettée. Comme feu John Castagnaro, qui seul aurait pu raisonner les têtus des deux côtés ?

Témoignages

Louise (*)

Arrivée : Une connaissance m'en a parlé. Je m'intéressais au théâtre et en particulier à l'improvisation. Je n'étais même pas inscrite à l'Adem. Quand j'ai téléphoné à Archipel, une agente de développement culturel m'a dit que je devais le faire. Je l'ai fait, pour recevoir une carte d'assignation. La placeuse de l'Adem m'a posé beaucoup de problèmes, car j'étais trop qualifiée pour aller travailler chez Archipel. Je ne comprenais vraiment pas, car l'activité me paraissait intéressante. Je me suis battue pour cette carte d'assignation et après cinq mois, j'ai enfin intégré le projet Théâtre Forum. J'ai commencé à travailler en même temps que deux autres comédiennes.

très coûteuses (le prix pour chaque prestation était de 1500 euros). Archipel n'a pas investi dans la formation des membres du Théâtre Forum.

Relations entre Théâtre Forum et Archipel : Il y avait un manque évident de communication entre TF et le reste de la structure. En un an, seules trois réunions entre TF et l'agent de développement culturel se sont réalisées. La direction d'Archipel n'a jamais montré d'intérêt envers les propositions de l'équipe de TF. C'était très difficile de rester motivée si depuis la coordination l'intérêt n'était pas clair.

Antoine (*)

Arrivée : Je cherchais un travail qui me permette développer mes intérêts et compétences artistiques et qui collent à mon diplôme. Début 2012, je suis tombé sur Archipel. Malgré l'opposition de mon placeur, je me suis battu pour y entrer et j'ai commencé en juin 2012. La direction d'Archipel me disait toujours que cette a.s.b.l. était indépendante d'OPE. Une fois dedans, on m'avait proposé une belle perspective : pendant la première année, je travaillerais comme assistant du coordinateur d'un projet et la deuxième année, je ferais une formation pour devenir gestionnaire de projet. Janvier 2013, mon responsable direct est parti et je n'ai jamais commencé la formation proposée.

Crise d'OPE et Archipel : Début décembre 2012, une responsable d'OPE a annoncé au siège de Tétange qu'il y aurait un plan social, mais que les salariés d'Archipel ne devaient pas s'inquiéter. Ensuite, on nous a dit que seuls étaient menacés les CDI avec contrat « OPE », après, que les CDD ne devaient rien craindre... Finalement, des projets ont été clôturés, des CDI licenciés et les CDD ont été dispersés dans d'autres structures ou sont devenus des chômeurs.

Bilan du travail à Archipel : Les idées d'Archipel étaient bonnes, ou du moins me plaisaient. Autrement, je ne me serais pas battu pour y travailler. Mais la gestion ne l'était pas. La même considération est applicable à OPE. En plus, je me suis rendu compte que le regard extérieur vers les salariés CDD (dits



Bilan : Globalement, il est positif. Participer au Théâtre Forum m'a aidée à pouvoir parler plus ouvertement devant un public. Cela a été gratifiant, de provoquer des réactions chez un public, de faire passer un message.

Cependant, je crois que Théâtre Forum n'était pas un projet adéquat pour personnes en mesure de réinsertion, respectivement en situation de difficulté. D'autant plus qu'il n'y avait pas de véritable formation professionnelle. La seule que nous avons faite avec un professionnel a duré 20 heures.

En plus, les deux ans maximum du CDD n'assuraient pas la qualité des prestations, qui, d'ailleurs étaient

Témoignages

bénéficiaires) était dévalorisant, car nous étions considérés comme des cas sociaux. En fait, l'idée devait être celle de former des personnes, de leur donner des outils pour leur développement, mais, dans la pratique, ces mesures ont fait diminuer artificiellement le taux de chômeurs et a favorisé l'existence d'une main d'oeuvre bon marché payée par l'Etat. Le travail que l'on faisait au bureau, ça allait, on pouvait toujours apprendre quelque chose et on était « au chaud », mais pour les ouvriers la situation était bien différente, car ils recevaient juste la formation suffisante pour éviter des accidents qui auraient pu causer des problèmes. Ce n'étaient pas de vraies formations, qui pourraient servir à évoluer professionnellement et qui aideraient les personnes à trouver leur voie professionnelle. Evidemment ceci a favorisé la démotivation de beaucoup d'ouvriers et a été très contre-productif. Au début on nous demandait quelles formations nous voudrions suivre, mais ensuite il n'y avait pas de propositions concrètes.

Nous étions censés chercher un emploi, pendant la période de travail à Archipel. Or, comment y parvenir si nous devons assurer 40 heures de travail hebdomadaires ? Parmi les aspects les plus négatifs, je souligne le traitement reçu : désinformation et manque de respect.

Après Archipel : Avec d'autres collègues, j'ai été « racheté » par une structure qui avait fait partie du réseau OPE, où je réalise le même travail avec une réduction drastique de salaire, qui ne considère pas ma formation et qui détériore ma qualité de vie.

Perspectives : Trouver au plus vite un autre travail, si possible adapté à mon profil, avec un salaire conséquent.

Patricia (*)

Arrivée : Été 2012, j'étais en train de rédiger un projet personnel et j'ai trouvé le site internet d'Archipel a.s.b.l. Il se définissait comme mouvement pour la culture qui avait pour mission de rendre la culture accessible à tous et de donner à chacun la possibilité de participer à la création artistique. J'ai pensé que c'était « quelque chose pour moi ». J'ai envoyé une candidature sponta-

née et quelques jours après un responsable m'a contactée pour prendre rendez-vous. Personne, ni à l'Adem ni à Archipel, ne m'a signalé que mon dossier comme demandeuse d'emploi resterait ouvert et que je devrais donc poursuivre ma recherche « active » d'emploi. En septembre, j'ai commencé à travailler avec un CDD. Bientôt j'ai compris que j'avais commis une erreur, mais, plutôt optimiste et confiante, je me suis dit que



l'on peut toujours apprendre quelque chose. Début décembre, les salarié-e-s ont reçu la nouvelle de la crise au sein d'OPE. Depuis lors, jusqu'à la fermeture d'Archipel, l'information a circulé irrégulièrement, nous avons appris l'évolution de la situation plutôt par la presse que par nos responsables. Pendant des mois l'on nous a fait croire que les CDD n'avaient vraiment rien à craindre. Entre-temps, des projets arrêtaient leur activité, des collègues CDI étaient licencié-e-s ou démissionnaient... L'ambiance s'est beaucoup dégradée et nous avons vécu des moments très tendus.

Critiques : Le manque d'information initiale sur la situation du dossier des salarié-e-s en CDD. J'ai dû aller m'informer à l'Adem lorsque j'ai entendu, sans le comprendre, que nous pouvions quitter à tout moment ce travail, car nous étions censé-e-s chercher un emploi... Les conditions de travail trop dures de quelques projets et le manque de considération des formations et attentes de certain-

e-s salarié-e-s. Conséquences : frustration et démotivation.

L'incohérence entre l'exigence de bien faire son travail de 40 heures hebdomadaires et l'obligation de rechercher un emploi. Pas de temps accordé d'office pour ceci. Pas assez de formation. Ou pas du tout, pour certain-e-s. Le traitement « infantilissant » voire autoritaire des responsables envers les salarié-e-s.

Hélène (*)

Arrivée : Janvier 2012, j'ai vu une annonce de l'a.s.b.l. Archipel qui proposait des emplois de comédien en CDI et plein temps, adressée à toute

d'Archipel et avec le coordinateur du Théâtre Forum, qui m'ont acceptée et m'ont informé qu'il fallait être inscrit à l'Adem. Je me suis donc inscrite comme demandeuse d'emploi et ensuite j'ai commencé à travailler. Or, contrairement à ce qui figurait sur l'annonce, j'ai eu un CDD et mon dossier comme demandeuse d'emploi est resté ouvert, ce dont je n'ai pas été informée dès le départ. Très tôt j'ai compris que l'approche du travail était trop superficielle. Le coordinateur nous a appris les lignes générales du Théâtre Forum, mais, en réalité, la seule formation vraiment professionnelle que nous avons reçue a duré 20 heures.

Le rapport entre Théâtre Forum et Archipel :

Il n'a jamais été clair ou transparent. Encore moins avec OPE. Lorsque la crise d'OPE s'est déclenchée, nous avons reçu peu d'information et au début (décembre 2012) l'on nous a dit que les CDD ne seraient pas touchés. Or, début 2013, le coordinateur a été licencié et l'équipe a été dispersée. La dernière représentation a eu lieu le 12 avril. Il n'y a pas eu d'adieux, ni de rencontre des membres du groupe.

Changements : J'ai ressenti deux choses : frustration et soulagement.

Frustration : J'ai mal vécu les changements, surtout au début, car j'aurais bien voulu continuer à faire du théâtre, poursuivre la formation dans ce domaine.

Soulagement : Les relations avec le coordinateur étaient devenues très tendues. Il ne possédait pas les compétences techniques nécessaires ni le savoir-faire pour diriger la troupe. Il n'avait pas d'expérience ni de formation dans le domaine théâtral, d'où les résultats médiocres du travail du groupe, qui n'a pas reçu non plus de formation suffisante. Je me sentais mal à l'aise, voire harcelée et humiliée.

Situation après la fermeture d'Archipel :

Je crois que les deux sentiments les plus répandus sont : injustice et manque de respect. Nous avons subi des pressions et des menaces plus ou moins camouflées. Nous avons été (ou pas) replacés, nous n'avons pas été sûrs de toucher le salaire du mois de mai ni le chômage, nous avons « dû » signer une lettre de résiliation du contrat « d'un commun accord »...

J'ai découvert le théâtre et aimerais faire une véritable formation théâtrale. En ce moment je suis très fatiguée, après ces mois d'incertitude et d'inactivité.



Les vrais noms sont connus de la rédaction.